

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-129

**SERVICE** : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**OBJET** : Mise à jour de la supervision et télégestion de la production d'eau potable

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que la consultation lancée le 24 août 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la mise à jour de la supervision et la télégestion de la production d'eau potable a été déclarée sans suite en raison de la nécessité de redéfinir le besoin exposé au dossier de consultation des entreprises ;

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 3 janvier 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la mise à jour de la supervision et la télégestion de la production d'eau potable ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDERANT** l'offre de la société OTV FRANCE CAD.EAU (69517 Vaulx-en-Velin) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché ayant trait à la mise à jour de la supervision et la télégestion de la production d'eau potable à la société OTV FRANCE CAD.EAU (69517 Vaulx-en-Velin) pour un montant de 117 921,00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 14 juin 2023.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président,**



**Jonathan GINDRE**

Délégué à l'Eau et l'Energie

